Bruit Pompe à chaleur : constructeur

Par LudiPe

Bonjour,

Nous sommes passés par un constructeur de maison individuelle pour notre maison de A à Z.
Alors qu'il n'y a toujours pas eu de remise des clefs, notre voisin se plaint du bruit de notre pompe à chaleur. Il est vrai qu'elle est située assez près de chez lui. Nous ne nous sommes jamais posé la question du bruit, et le constructeur ne nous en jamais averti.

Nous nous renseignons donc pour des caissons anti bruit ou d'autres choses, mais est ce à nous de payer? Ou le constructeur a t il sa part de responsabilité pour le choix de l'emplacement?

Merci par avance.

Par ESP

Bonjour
Si votre pompe est à moins de 20m, elle doit en effet être protégée par une isolation phonique.